



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1er avril 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 mars 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 avril 2001

**Création d'un groupe de concertation sur le centre technique
d'enfouissement situé sur Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M.
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE,
Mlle Karen NALEM, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Alain GARCIA.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

DELIBERATION D2011302001

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er avril 2001

Nettoiemnt Parc Auto

**Création d'un groupe de concertation sur le centre technique
d'enfouissement situé sur Niort**

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale informelle,

La loi "déchets" du 15 juillet 1975 modifiée le 13 juillet 1992 prévoit la création, sur chaque installation de traitement ou de stockage des déchets d'une Commission Locale d'Information et de Surveillance.

Le but de cette commission est d'informer toute personne qui le souhaite sur les effets, générés par l'installation autorisée, préjudiciables pour la santé de l'homme ou l'environnement et sur les mesures prises pour compenser ces effets.

Cette commission ne peut être créée par M. Le Préfet, à la demande de la collectivité, que lorsque l'installation a reçu l'autorisation d'exploiter.

Rappelons que la procédure administrative d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement est une procédure longue, au minimum douze mois, et complexe.

Or, nos concitoyens souhaitent être bien informés et très en amont d'un projet d'installation de cette nature.

Il est étudié sur le territoire de la Ville de Niort la création d'un centre d'enfouissement technique qui concernera la communauté d'agglomération dont c'est la compétence.

Nous en sommes au stade des sondages préliminaires, c'est à dire très en amont de la procédure administrative de demande d'autorisation.

Néanmoins je vous propose, dès aujourd'hui, la création d'une commission d'information qui préfigurera la future CLIS, afin d'associer tous les acteurs qui le demanderont et en particulier :

Elle sera composée :

- d'un représentant de la CAN et de son suppléant,
- d'un représentant respectivement des Communes de Niort, Aiffres et Saint-Symphorien et de leurs suppléants,
- des représentants d'associations d'environnement et de riverains,
- des représentants des services techniques de la CAN : ordures ménagères, assainissement, mission "environnement" et de la Ville,
- des représentants des services de l'Etat s'ils le souhaitent,
- et de toute personne ou organisme pouvant éclairer les choix de la collectivité et informer le public.

Naturellement, s'agissant d'une commission informelle, cette composition pourra évoluer.

Elle sera placée sous la présidence du Maire et en son absence de son représentant délégué en charge de ce secteur.

La commission décidera elle-même de son fonctionnement, réunions publiques par exemple.

Nous souhaitons ainsi mieux informer d'ores et déjà nos concitoyens.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser la création de ce groupe de concertation sur le centre technique d'enfouissement situé sur Niort.
- désigner Monsieur le Maire ou son représentant pour représenter la Ville de Niort dans ce groupe.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	11
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Nicole GRAVAT